

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
- Séance du 22 Avril 2014 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Dominique DESCHAMPS, Catherine DUCHEMIN, Corinne DUTRIAUX, Séverine LEGER, Sophie LEROUX, Céline PRIGENT.

MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT, Louis ACONIN, José THIEBAUT, Philippe LANOIS, Jacques LEVASSEUR, Bernard HOUYVET, Frédéric BRIESMALIEN.

ABSENT (S) EXCUSEE (S) : MM. Eric BRIESMALIEN, ayant donné pouvoir à M. Jacques LEVASSEUR, Laurent MAROT (à partir de 18 h 50), ayant donné pouvoir à M. Thierry FRAU.

ABSENT (S).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine LEGER.

1) Compte-rendu de la réunion du 2 Avril 2014 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le compte-rendu de la précédente réunion.

2) Vote du compte administratif 2013 de la commune

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Laurent MAROT, Adjoint aux finances, décide à la majorité des voix (M. le Maire n'ayant pas pris part au vote) de voter le compte administratif 2013 de la commune, qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 409 438,12 €
- Section d'investissement : 1 644 554,33 €
- Excédent cumulé : 649 426,69 €

3) Vote du compte de gestion 2013 de la commune :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Laurent MAROT, Adjoint aux finances, décide à l'unanimité de voter le compte de gestion du Receveur pour l'année 2013.

4) Affectation du résultat 2013 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. le Maire, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2013, soit 707 058,77 € comme suit :

- 464 464,77 € en affectation en section d'investissement,
- 242 594 € en report en section de fonctionnement.

5) Vote des 4 taxes :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des 4 taxes pour 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,11 %
- Foncier bâti : 14,06 %
- Foncier non bâti : 56,20 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 17,87 %.

6) Vote du budget 2014 de la commune :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les crédits du budget 2014 de la commune comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 018 099,00 €
- Section d'investissement : 1 704 213,69 €

7) Dissolution du budget annexe des Cerisiers :

Pour donner suite à la décision de reversement du solde du budget du lotissement des Cerisiers (67 637,82 €) sur celui de la commune, et à la demande de M. le Trésorier, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prononcer la dissolution définitive de ce budget.

8) Demande de subvention de fonctionnement au Conseil Général pour les ATSEM :

Une subvention de fonctionnement est sollicitée par le Conseil Municipal auprès du Conseil Général pour l'aide à la scolarisation en école maternelle.

9) Convention avec le Conseil Général pour la bibliothèque :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour l'aide à la gestion de la bibliothèque par le prêt d'ouvrages et la mise en place à titre gracieux d'un matériel informatique nécessaire à la gestion du Service.

10) Pétition Région Picardie :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de protester contre le démantèlement de la Région Picardie.

11) Instauration du Droit de Prémption Urbain :

Dans le cadre de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt pour la commune de mettre en place un droit de préemption simple sur les secteurs du territoire communal situés en Zone U et AU afin de lui permettre de mener à bien sa politique foncière, décide à l'unanimité de l'instaurer.

12) Emplois d'avenir :

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé de recruter deux personnes dans le cadre des Emplois d'Avenir.

Le 23 Avril 2014

Le Maire,

Thierry FRAU